Commission Régionale de Karting
Languedoc - Roussillon

Election du Comité Directeur de la CRK Languedoc-Roussillon

Afin de mettre le Karting Régional en conformité avec la décision du Comité Régional du Sport Automobile Languedoc-Roussillon (Assemblée Générale du 4 mai 2009), l'Assemblée Générale Constitutive de la Commission Régionale de Karting Languedoc-Roussillon s'est réunie le lundi 15 novembre 2010 au siège du CRSA à Nîmes.

Suite à cette Assemblée Générale Constitutive de la CRK Languedoc-Roussillon, nous avons l'honneur de vous informer qu'une **ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE** se tiendra au siège du CRSA Languedoc-Roussillon : 115, avenue Amédée Bollée – Km Delta – 30900 NIMES le **MERCREDI 8 décembre 2010 à 19h00**.

Ordre du jour : Election du Comité Directeur de la CRK Languedoc-Roussillon.

Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Constitutive de la CRK Languedoc-Roussillon du 15 novembre dernier, pour être prises en considération, les candidatures devront être expédiées, sous pli recommandé, au CRSA Languedoc-Roussillon, **(à l'attention de Monsieur Loriano TOSI), au plus tard le vendredi 3 décembre 2010**, le cachet de la Poste faisant foi.

Il est souligné que les candidats doivent satisfaire aux conditions posées par l'article 8 des statuts de la CRK Languedoc-Roussillon. A cet effet, chaque candidat devra accompagner sa candidature d'une **déclaration sur l'honneur certifiant** :

- Ne pas être privé de ses droits civiques, ne pas être placé sous sauvegarde de justice ou mis en tutelle ou en curatelle.

- Ne pas exercer de fonctions de dirigeant dans une autre Commission Régionale de Karting.

Toute personne majeure, titulaire d'une licence 2010 de la FFSA, prise dans une ASA ou une ASK dépendant du Comité 08, (Languedoc-Roussillon) et remplissant les conditions énoncées ci-dessus, peut poser sa candidature pour être membre du Comité Directeur de la Commission Régionale de Karting Languedoc-Roussillon.

Nicolas ZERVOS
Chargé de la Communication